

Plan Climat Air Energie -
Aix Marseille Provence



Plan d'actions
2020 - 2025



Extraction
CAN Environnement

-Année 2019-

Axe 3 : Offrons de vraies alternatives pour une mobilité durable

18 - Élaborer un plan d'actions en faveur du vélo (page 65)

La description de l'action

A l'échelle métropolitaine, la pratique cyclable est très limitée, du fait d'un manque d'aménagement cyclables mais également de coordination et de continuité des équipements existants. Le potentiel est pourtant important. La mise en place d'un véritable Système Vélo comme mode de transport est l'un des enjeux structurants pour le PDU. Il permet également de répondre aux enjeux de qualité de l'air et des risques sanitaires associés. Le vélo, en 2030, sera largement à assistance électrique ce qui permettra de parcourir de plus longue distance. Il sera également associé à de nouveaux objets en plein essor (trottinette,...), participera à la logistique de proximité et s'inscrira dans la multi modalité en élargissant les possibilités de déplacements.

Le potentiel du vélo comme outil du quotidien concerne essentiellement les déplacements de courte à moyenne distance, dans les espaces urbains (déplacements inférieurs à 3km pour du vélo mécanique et pouvant aller jusqu'à 8 km pour du vélo électrique). Dans ce cas, le vélo est le mode le plus rapide et le moins polluant et devrait atteindre en 2030 de 8 à 10% des flux. Afin de traduire ces enjeux et potentiels en réalisation, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagé dans la création d'un Plan Vélo Métropolitain pour la période 2019-2024. Ce plan se décline en 3 axes va proposer 15 actions concrètes avec un objectif plus ambitieux que le plan national (qui prévoit de triplé la part modale du vélo au niveau national entre 2019 et 2024 en passant de 3 % à 9%) notamment pour Marseille puisqu'il s'agit de passer de 1,2-1,5% à 5 %.

Pour le reste de la Métropole et notamment les territoires où la Métropole n'a pas la compétence voirie l'objectif est de doubler la part modale. Ce plan d'actions a été voté par la Métropole le 26 juin 2019.

Les objectifs poursuivis

- Engager un transfert modal du véhicule particulier vers le vélo
- Réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Favoriser le partage de l'espace public
- Doubler la part modale du vélo à 2019

Le pilotage	Le type d'action
AMP – DGA Mobilité (pilote) Direction infrastructures et voiries Conseil Départemental - Direction des routes et Direction de l'aide aux communes Région – Associations	Étude - Opérationnelle (travaux, gestion...) – Planification – Sensibilisation

Les éléments financiers	Le calendrier fixé
100 000 000 € DGA Mobilité : 60 000 000 € Département 13 : 40 000 000 € dont Aide VAE : 2 400 000 €	2019-2024

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'impact	Les co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Etat d'avancement de la mise en œuvre des actions : nombre d'aides distribuées, nombre de kilomètres de voie cyclable créés, etc. - Retour d'enquête de satisfaction auprès des usagers et du grand public 	<ul style="list-style-type: none"> - kWh évités par le transfert modal vers le vélo (enquête) - TCO2 évitées par le transfert modal vers le vélo (enquête) - Tonnes de polluants évitées par le transfert modal vers le vélo (enquête) - Pollution sonore évitée 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la santé - Pacification de l'espace public Attractivité des centres urbains - Réduction des nuisances sonores

Remarque CAN Environnement :

Le CAN Environnement remarque que la voie dédiée aux modes actifs créée à l'occasion de la L2 EST n'est toujours pas continue. Quant à celle située sur la L2 NORD, impossible d'en avoir les plans...